



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 14.07.2021

Numéro de publication: HR02-1005249310

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Société des Remontées Mécaniques d'Arolla SA, Evolène

Société des Remontées Mécaniques d'Arolla SA
Route du Vallon 13
1986 Arolla

Société des Remontées Mécaniques d'Arolla SA, à Evolène, CHE-103.314.470, société anonyme (No. FOSC 113 du 15.06.2021, Publ. 1005218100). Modification des statuts: 01.07.2021. Nouveau but: La société a pour but la construction et l'exploitation de remontées mécaniques touristiques, dans la région d'Arolla et, de façon générale, le développement du tourisme dans cette région. Elle peut s'occuper de toutes les opérations immobilières, financières et commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Nouvelles actions: 750 actions nominatives de CHF 10.00 (privilégiées quant au droit de vote) et 17'105 actions nominatives de CHF 50.00 [précédemment: 750 actions nominatives de CHF 10.00 (à droit de vote privilégié), 12'855 actions nominatives de CHF 50.00 et 4'250 actions nominatives de CHF 50.00]. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation autorisée du capital fondée sur la décision d'autorisation du 29.10.20210, le délai étant écoulé [biffé: Augmentation autorisée du capital par compensation de créance d'un montant de CHF 104'000.-- contre remise en échange de 2080 actions nominatives de CHF 50.-- de valeur nominale chacune, le solde étant libéré en espèces, fondée sur la décision d'autorisation du 29.10.2010 et simultanément l'assemblée générale a introduit une clause statutaire relative à une augmentation autorisée du capital par décision du 29.10.2010. Pour les détails, voir les statuts]. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation autorisée du capital fondée sur la décision d'autorisation du 29.10.20210, le délai étant écoulé [biffé: Augmentation autorisée du capital par compensation de créance d'un montant de CHF 50'000.00 contre remise de 1000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50.00 chacune fondée sur la décision d'augmentation du 29.10.2010]. Nouvelles communications: Communication aux actionnaires: convocation à l'assemblée générale par par avis inséré dans l'organe de publicité de la Société ou par écrit (courrier, fax, mail ou lettre recommandée) et toute autre communication par écrit ou par courriel. [biffé: Le 1er mai 2021, les actions au porteur ont été converties de par la loi en actions nominatives. Les statuts de la société n'ont pas encore été adaptés à la conversion, mais

devront l'être lors de la prochaine modification.]. [Modification des statuts sur des points non soumis à publication].

Registre journalier no 3359 du 09.07.2021

Précédente publication dans la FOSC: no 113, Date: 15.06.2021

Point de contact: Registre du commerce du Valais Central